Nations Unies A/64/164

Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Points 60 a) et 64 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles du système des Nations Unies

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale.

Résumé

Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'exécution du programme du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), tel qu'il a été défini dans son plan stratégique pour 2008-2011. Il en donne une vue d'ensemble et fournit des exemples des résultats concrets de l'assistance que le Fonds a fournie aux pays en 2008. Il se termine par un ensemble de recommandations concernant les moyens de renforcer encore l'efficacité des activités de développement du Fonds et son organisation.

* A/64/150.

09-42117 (F) 100809 170809

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Contexte	3
III.	Cadre de résultats de développement	4
	A. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes	5
	B. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes	8
	C. Enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles	11
	D. Faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique	12
	E. Lacunes et difficultés	14
IV.	Cadre de résultats de gestion	15
	A. Catégorie 1	17
	B. Catégorie 2	18
	C. Catégorie 3	19
	D. Catégorie 4	20
	E. Lacunes et difficultés	20
V.	Cadre financier intégré	21
VI.	Recommandations	22

I. Introduction

1. L'objectif général du plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2011 (DP/2007/45), approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population en septembre 2007, est d'aider les pays à tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes et d'amélioration de la condition des femmes dans le cadre de leurs priorités nationales. UNIFEM travaille en partenariat avec les gouvernements, les acteurs de la société civile et les organismes des Nations Unies afin de renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes, de mettre fin aux violences sexistes, de réduire la prévalence du VIH/sida chez les filles et les femmes et de faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique, notamment dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit.

2. Le plan stratégique contient les éléments du cadre de responsabilités au regard duquel UNIFEM mesure : a) ses contributions aux initiatives nationales, régionales et mondiales en faveur de l'égalité des sexes, telles qu'elles ressortent des résultats, des produits et des indicateurs énoncés dans son cadre de résultats de développement; b) ses résultats par rapport aux produits, indicateurs et objectifs inscrits dans son cadre de résultats de gestion; et c) son efficacité en termes de mobilisation, d'affectation et de décaissement des ressources financières requises pour exécuter son programme, conformément à son cadre financier intégré.

3. Le présent rapport couvre la première année de mise en œuvre du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011.

II. Contexte

4. Des engagements ambitieux ont été souscrits aux niveaux mondial, régional et national au cours des 30 dernières années pour instaurer l'égalité des sexes et améliorer la condition des femmes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les objectifs du Millénaire pour le développement restent des cadres normatifs pertinents, de même que les nouveaux engagements marquants pris en 2008, avec notamment la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la violence sexuelle, la résolution 63/155 de l'Assemblée générale sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la Déclaration de Doha sur le financement du développement (résolution 63/239, annexe) ainsi que de nouveaux accords régionaux tels que le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur l'égalité des sexes et le développement. Leur mise en œuvre doit être effective pour qu'ils se traduisent par des progrès concrets et mesurables pour les femmes et les filles.

5. L'assistance catalytique et technique d'UNIFEM à l'exécution des engagements nationaux, régionaux et mondiaux en faveur de l'égalité des sexes s'inscrit dans un contexte de changements internes et externes. Le lancement du plan stratégique pour 2008-2011 et de la quatrième édition de la publication *Le Progrès des femmes à travers le monde*; la planification interinstitutions de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » lancée

par le Secrétaire général; et l'intensification du débat interinstitutions et intergouvernemental sur l'architecture qui sous-tend les programmes et les politiques pour l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies sont autant de forces dynamiques, porteuses de nouvelles perspectives. D'un autre côté, les répercussions de la crise financière et économique mondiale – en particulier sur les populations les plus marginalisées – ainsi que les travaux préparatoires et les conclusions du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, interviennent à un moment difficile pour mobiliser les ressources et les appuis nécessaires à la lutte pour l'égalité hommes-femmes.

III. Cadre de résultats de développement

6. Le cadre de résultats de développement énonce huit résultats dont l'ensemble traduit la volonté d'apporter une aide intégrée propre à aider les pays à tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Le cadre de résultats de développement d'UNIFEM est basé sur des données d'expérience qui montrent que, si les points d'entrée peuvent être différents, agir pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes implique d'appuyer simultanément le changement à tous les niveaux (macro, méso et microchangements). À cet égard, UNIFEM aide ses partenaires à mieux inscrire l'égalité des sexes dans l'environnement normatif et les principales institutions chargées d'exécuter les engagements; le Fonds aide aussi les défenseurs de l'égalité des sexes à acquérir les capacités et les connaissances voulues pour intervenir de manière plus énergique et plus responsable et appuie des programmes pilotes innovants qui produisent au niveau local des résultats suffisamment crédibles pour être reproduits à plus grande échelle. La figure I illustre la logique qui inspire l'action d'UNIFEM.

Figure I
Résultats de développement : schéma logique

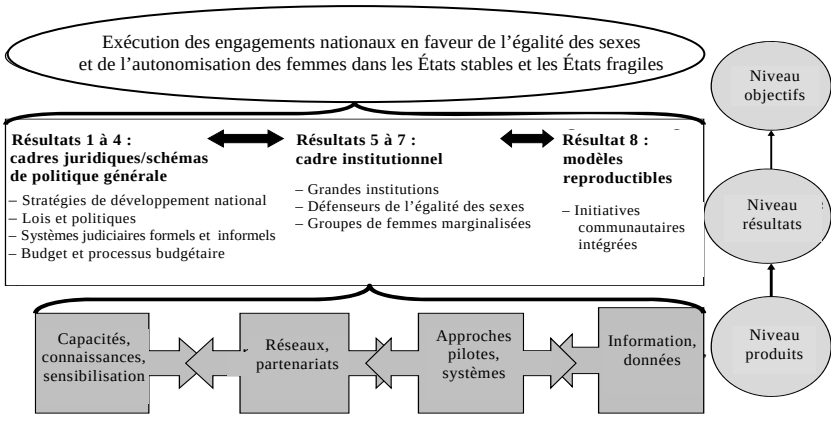

7. La section qui suit fait le point des progrès accomplis dans l'obtention de résultats à trois niveaux, avec : a) le mouvement général de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies, les politiques nationales, les législations et les processus budgétaires (résultats 1 à 4); b) le renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes, des exclus et des grandes institutions (résultats 5 à 7); et c) les changements communautaires (résultat 8). Dans chacun de ces domaines, UNIFEM s'intéresse à quatre thèmes transversaux : a) renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes; b) mettre fin à la violence à l'égard des femmes; c) réduire la prévalence du VIH et du sida chez les femmes et les filles; et d) faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique. Le Fonds rend compte de ses activités par thèmes en réponse à l'une des conclusions de l'évaluation de son cadre de financement pluriannuel pour 2004-2007, selon laquelle les rapports thématiques aident le personnel et les partenaires à mieux comprendre le cycle du changement. Il importe également de noter que, si le plan stratégique a été lancé en janvier 2008, un grand nombre des résultats décrits ici ont été obtenus par des programmes et des partenariats lancés au cours du cadre de financement pluriannuel précédent et repris dans le nouveau plan stratégique.

A. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes

8. UNIFEM appuie les actions engagées pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes à travers des programmes visant les objectifs suivants : inscrire l'égalité des sexes au cœur des politiques macroéconomiques et notamment des schémas de développement nationaux; mieux financer l'exécution des engagements en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; aider les femmes à revendiquer leurs droits dans des secteurs précis de l'économie structurée et de l'économie informelle et à réclamer un accès équitable aux biens productifs. UNIFEM est intervenu dans ce domaine thématique dans 71 des 82 pays qu'il a aidés en 2008.

9. Dans ce même domaine thématique, UNIFEM a collaboré avec ses partenaires gouvernementaux (ministères des finances, de la planification et du travail, organismes nationaux de défense des droits des femmes), avec des réseaux d'économistes, des organisations non gouvernementales féminines et des groupes de femmes marginalisées (travailleuses migrantes, travailleuses à domicile, femmes rurales) ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies, dans la perspective des résultats suivants : inscrire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de 20 stratégies de développement nationales, régionales et mondiales (allant des stratégies pour la réduction de la pauvreté aux accords commerciaux régionaux); appuyer l'acceptation de 15 lois ou schémas de politique générale garantissant la sécurité et les droits économiques des femmes[1]; améliorer l'accès des femmes à l'aide judiciaire en matière de droits économiques dans sept pays[2]; et renforcer les capacités d'institutionnalisation de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans 32 pays.

---

[1] Dans neuf pays : Afghanistan, Cambodge, Chine, Indonésie, Monténégro, Népal, République de Moldova, Tadjikistan et Kosovo [tel que défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999)] et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

[2] Afghanistan, Cambodge, Inde, Kenya, Kirghizistan, Philippines et Tadjikistan.

10. En collaboration avec ses nombreux partenaires des Nations Unies et notamment le PNUD, UNIFEM a aidé les partenaires nationaux à renforcer le principe de l'égalité des sexes dans sept stratégies de la réduction de la pauvreté approuvées[3], dans 12 stratégies nationales de développement nouvellement adoptées ou révisées[4] et dans d'autres politiques nationales. Ainsi, au Libéria, UNIFEM a fourni un appui technique et financier pour aider le Ministère de la condition féminine à parachever l'élaboration de la politique et du plan d'action national pour l'égalité des sexes. En sa qualité de coordonnateur du groupe thématique de la parité des sexes, le Fonds a ensuite piloté l'action engagée par les organismes du système des Nations Unies pour aider les partenaires nationaux à intégrer ce plan dans la stratégie libérienne pour la réduction de la pauvreté et s'est assuré de la participation des défenseurs de l'égalité des sexes. Les quatre piliers de la stratégie pour la réduction de la pauvreté comportent des composantes de parité prioritaires qui cadrent avec la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

11. En partenariat avec la Commission européenne et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT)[5], UNIFEM a produit une série de rapports analytiques sur l'efficacité des aides; ces documents ont été distribués au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement. Au Kirghizistan, par exemple, ces analyses ont aidé le Gouvernement à renforcer les mécanismes de suivi sexospécifique des plans de développement national, à déterminer le coût des mesures prioritaires en faveur de l'égalité des sexes et à introduire la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans la réforme du système de gestion des finances publiques.

12. En 2008, UNIFEM a appuyé la réforme des lois et règlements concernant le travail des femmes en Afghanistan (Code du travail), en Chine (loi sur la protection de la main-d'œuvre domestique), au Monténégro (droit du travail) et en République de Moldova (Plan d'action national pour l'emploi), ainsi que des programmes régionaux ciblés sur la défense des droits des travailleurs à domicile en Asie, et sur les droits des travailleuses migrantes en Asie et dans les États arabes. Au Tadjikistan, l'appui fourni par UNIFEM depuis 2004 a permis d'élaborer une stratégie intégrant la problématique hommes-femmes dans la perspective de la réforme agraire.

13. UNIFEM appuie l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes depuis 1997 et a continué de le faire en 2008 dans 45 pays. Dans 32 cas, cet appui s'est traduit par une augmentation du nombre de processus budgétaires basés sur l'égalité des sexes. Les ministères des finances de 16 pays[6] aidés par UNIFEM ont émis ou réémis des directives pour une budgétisation favorisant l'égalité des sexes et des éléments sexospécifiques ont été inclus dans les

---

[3] Afghanistan, Burundi, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Honduras, Libéria et Rwanda.

[4] Afrique de l'Ouest, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Égypte, Équateur, Kirghizistan, Maroc, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu.

[5] Partenariat sur l'égalité des sexes pour le développement et la paix (www.gendermatters.eu).

[6] Afghanistan, Arménie, Burundi, Cameroun, Égypte, El Salvador, Équateur, Ghana, Inde, Maroc, Mozambique, Népal, Pérou, Rwanda, Sénégal et Venezuela (République bolivarienne du).

processus budgétaires sectoriels ou locaux de 17 pays[7]; des mécanismes de suivi des initiatives de budgétisation de ce type ont été créés dans 14 pays[8] par des acteurs de la société civile et des partenaires gouvernementaux d'UNIFEM.

14. L'idée d'une budgétisation favorisant l'égalité des sexes a gagné du terrain au Maroc depuis qu'UNIFEM a fourni sa première aide au pays en 2001. En 2008, les budgets-programmes des Ministères marocains de la santé, de l'emploi, des finances, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle contenaient des objectifs et des indicateurs de parité. De plus, le rapport annuel sur la condition des femmes qui accompagne le projet de loi de finances est devenu un outil multipartite de suivi qui permet d'évaluer la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques de dépenses publiques. Le nombre de départements techniques participant à l'établissement de ce rapport annuel est passé de quatre en 2006 à 21 en 2008.

15. Les initiatives locales de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes ont un effet positif direct. À Rosario (Argentine), le nombre de projets pour l'égalité des sexes inscrits au budget participatif était de 14 en 2007, pour une enveloppe budgétaire de 742 448 pesos; il est passé à 24 en 2008, pour un montant total supérieur à 3 millions de pesos.

16. Tout progrès dans ce domaine suppose nécessairement le renforcement durable des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes et des grandes institutions chargées de surveiller et/ou d'assurer l'exécution des engagements en matière d'égalité des sexes et en faveur de la sécurité et des droits économiques des femmes. En 2008, UNIFEM a aidé les mécanismes nationaux de promotion de la femme à se donner les moyens de renforcer la formulation, l'exécution et le suivi des engagements gouvernementaux dans 13 instances décisionnelles[9]; le Fonds a également aidé 13 réseaux[10] de femmes victimes d'exclusion à demander et obtenir que les décideurs rendent compte de leur action en matière de droits des femmes; il a contribué à amener des changements dans 17 grandes institutions, avec notamment l'augmentation des budgets consacrés à la parité dans quatre pays et la publication de données ventilées par sexe dans 12 pays/régions[11] grâce à l'appui fourni aux bureaux de statistique nationaux.

17. Les mécanismes nationaux de promotion de la femme peuvent veiller utilement à l'exécution effective des engagements nationaux en nouant des partenariats solides avec les autres institutions gouvernementales. Ainsi, au Cambodge, le Ministère de la condition féminine copréside le groupe de travail interministériel sur les migrations, qui a établi des contrats types pour les employées de maison et a émis des directives nationales pour protéger les travailleurs et travailleuses émigrés; au Mexique, le mécanisme de promotion de la femme,

---

[7] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Équateur, El Salvador, Ghana, Honduras, Indonésie, Maroc, Maurice, Mozambique, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Venezuela (République bolivarienne du).

[8] Afghanistan, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Guatemala, Honduras, Kirghizistan, Maroc, Nicaragua, Pérou, Philippines, Sénégal et Uruguay.

[9] Instances décisionnelles dans les pays suivants : Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, El Salvador, Guatemala, Honduras, Kazakhstan, Mexique, Nicaragua, République-Unie de Tanzanie, Tadjikistan et instance régionale en Amérique centrale.

[10] Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Colombie, Inde, Indonésie, Jordanie, Mexique, Népal et Pakistan, région Amérique latine et Caraïbes.

[11] Brésil, Colombie, Équateur, Honduras, Indonésie, Mexique, République de Moldova, Sénégal et Uruguay et Afrique de l'Ouest, Amérique centrale et Asie du Sud.

l'Institut national du développement social et les universités membres de l'Observatoire de la condition des femmes et de la pauvreté collectent des données qualitatives et quantitatives sur la pauvreté féminine pour pouvoir donner suite aux engagements souscrits par le Gouvernement en matière d'égalité des sexes.

18. UNIFEM a aidé certains groupes de femmes victimes d'exclusion économique à s'auto-organiser : travailleuses migrantes en Asie; femmes rurales dans la Communauté d'États indépendants, en Afrique du Nord et dans les Caraïbes; travailleuses à domicile en Asie. Au Bangladesh, grâce à l'action militante des travailleuses migrantes, un comité de coordination sur la migration sans risques pour les femmes a été créé au Ministère de l'aide aux expatriés et de l'emploi à l'étranger. UNIFEM est également intervenu dans sept pays[12] pour aider les femmes rurales à revendiquer leur droit à la terre.

19. UNIFEM s'emploie avec les instances de décision, les prestataires de services et les médias à créer des environnements qui promeuvent et protègent la sécurité et les droits économiques des femmes. Les bureaux de statistique ont fait d'importants progrès quant à l'inclusion, dans les questionnaires d'enquête auprès des ménages, de questions concernant l'utilisation du temps et le travail non rémunéré : d'où des questionnaires sur l'emploi plus pertinents au Honduras, au Mexique, en République bolivarienne du Venezuela et en Uruguay. Au Cameroun, la collaboration d'UNIFEM et de la Commission européenne au sujet de l'efficacité de l'aide a abouti à un partenariat qui aidera à mieux prendre en compte les aspects sexospécifiques dans le programme de la Commission sur les infrastructures routières.

20. UNIFEM s'associe avec les principaux acteurs de développement pour identifier des initiatives pilotes prometteuses, porteuses d'approches innovantes pour améliorer la sécurité et la situation économiques des femmes; il investit toujours plus dans des évaluations rigoureuses pour en tirer des enseignements utiles qui permettront aux partenaires nationaux, régionaux et internationaux de reproduire les initiatives réussies ou de les transposer à plus grande échelle. En 2008, UNIFEM a investi dans six initiatives locales visant à renforcer la sécurité économique des femmes. Il s'agissait en l'occurrence d'un partenariat associant UNIFEM, la Banque mondiale et le Centre international de recherche sur les femmes, dans un programme pilote d'initiatives axées sur les résultats qui avait commencé en 2006, au Cambodge, en Égypte, au Kenya, au Libéria, au Pérou et en République populaire démocratique lao. Ces initiatives doivent identifier des interventions à effet rapide qui ont fait leur preuve pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes et incorporer une solide composante d'évaluation dans la conception des programmes.

B. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes

21. UNIFEM appuie ses partenaires dans leur lutte contre la violence à l'égard des femmes, en les aidant à : aligner leurs législations, politiques et programmes nationaux et locaux sur les dispositions des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme; mettre en œuvre des stratégies nationales multisectorielles pour combattre les violences faites aux femmes, y compris des services de protection et de défense des droits fondamentaux des femmes; mettre en

[12] Belize, Dominique, Guyana, Kirghizistan, Maroc, Suriname et Tadjikistan.

place des dispositifs de prévention efficaces, avec la collaboration des hommes, des garçons et des adolescents; et mener des campagnes de sensibilisation et d'information pour faire évoluer les mentalités et les comportements. UNIFEM administre le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes au nom du système des Nations Unies, comme l'a décidé l'Assemblée générale en 1996 (voir résolution 50/166). Les activités relevant de ce domaine thématique ont été exécutées dans 56 des 82 pays qui ont bénéficié de son appui en 2008.

22. À l'heure où les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des lois, des politiques et des stratégies pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, ces avancées doivent impérativement s'inscrire dans les grandes stratégies et les budgets nationaux. UNIFEM a aidé ses partenaires à mener à bien les activités suivantes : plaider avec succès en faveur de l'inclusion de la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté de cinq pays en 2008[13]; rédiger et adopter après consultations huit textes de loi[14] et sept documents de politique générale[15] pour lutter contre les multiples formes de violences faites aux femmes, dont la violence familiale, la traite et la mutilation génitale féminine, dans 15 pays. UNIFEM a soutenu l'action engagée pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violation des droits des femmes, qui a abouti à des réformes du système judiciaire en Argentine, au Burundi, en Équateur et au Rwanda. Une budgétisation favorisant l'égalité des sexes a permis d'ouvrir des crédits spécifiques contre la violence à l'égard des femmes dans les budgets nationaux du Burundi et du Ghana et dans des budgets locaux au Honduras et en République bolivarienne du Venezuela; en Équateur, le Ministère de la santé a été doté de ressources pour ses activités visant à éliminer et à prévenir les violences sexistes dans les zones de conflit.

23. Les ministères de la condition féminine et les réseaux d'ONG de femmes sont à la pointe de l'action engagée pour appeler l'attention des décideurs sur la violence à l'égard des femmes et élargir les responsabilités et l'aide incombant aux États. Grâce à l'appui fourni depuis de nombreuses années par UNIFEM, le Ministère afghan des affaires féminines a pu faire entériner un plan d'action national pour les femmes en 2006 et préside maintenant une commission interministérielle de 14 membres, chargée d'éliminer la violence à l'égard des femmes. Ces activités préparatoires ont permis aux défenseurs de l'égalité des sexes de présenter des arguments forts en faveur de l'inclusion, à titre prioritaire, de mesures précises de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la stratégie afghane de développement national de 2008.

24. Renforcer les capacités des systèmes judiciaires formels et informels de participer à l'effort de lutte contre les violences sexistes en faisant progresser la justice pour les femmes est l'un des éléments clefs du plan stratégique d'UNIFEM. Ainsi, en 2008, les aides financières et techniques du Fonds ont permis d'élargir l'accès des femmes à l'aide judiciaire dans 11 pays et de mieux former les magistrats dans 6 pays. Au Burundi, par exemple, le « Bashingantahe », institution coutumière de règlement des conflits et de réconciliation naguère réservée aux

---

[13] Afghanistan, Burundi, Équateur, Libéria et Rwanda.

[14] Bosnie-Herzégovine, Burundi, Colombie, Égypte, Guatemala, Jordanie et Mexique.

[15] Algérie, Burundi, Cameroun, Mozambique, Rwanda et Somalie et, au niveau régional, en Afrique.

hommes, a été réformée de manière que les femmes puissent combattre les violences sexistes et autres violations de leurs droits. Aujourd'hui, 45 % des membres du comité national sont des femmes, avec des pourcentages dépassant les 30 % dans les comités locaux.

25. UNIFEM s'emploie à appuyer et élargir l'audience, l'impact, l'espace politique et les capacités des défenseurs de l'égalité des sexes qui font campagne pour mettre fin aux violences faites aux femmes. En 2008, le Fonds a aidé cinq pays[16] – et au niveau régional, l'Afrique de l'Ouest – à renforcer leur aptitude à suivre l'exécution des engagements. UNIFEM a également aidé sept institutions de la police, de l'armée et de la justice à lutter plus efficacement contre la violence à l'égard des femmes[17] et a appuyé les bureaux de statistique de quatre pays[18] dans leur travail de collecte et/ou d'analyse des données.

26. UNIFEM a appuyé les efforts de renforcement des capacités de 18 institutions, notamment en direction des policiers et des militaires, dans 12 pays. Les forces armées et la police nationales rwandaises ont adopté une approche globale pour institutionnaliser l'action de lutte contre les violences sexistes. Dans sa « Déclaration de Kigali », l'armée rwandaise a demandé le recrutement d'un nombre accru de femmes dans les opérations de maintien de la paix, la formation détaillée de tous les soldats et une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'abus sexuels. Avec l'appui d'UNIFEM, elle a ouvert en 2008 un « bureau des affaires féminines » qui a formé près de 5 000 militaires et civils dans trois des cinq provinces du Rwanda et a intégré des modules au programme de formation des écoles militaires. La police nationale rwandaise a adopté les manuels de formation de l'armée pour l'ensemble de son personnel. L'armée a ouvert une ligne téléphonique gratuite d'aide en urgence, avec le concours bénévole du grand opérateur téléphonique MTN. Le Burundi, le Libéria, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan ont également bénéficié des partages d'expérience Sud-Sud avec le Rwanda.

27. À l'échelle des collectivités locales, UNIFEM s'est associé en 2008 avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour élargir un programme initialement appuyé par le Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en aidant des réseaux de femmes à créer des « villes sûres ». Cette initiative transrégionale compte mettre au point et soumettre à une évaluation rigoureuse un modèle d'intervention des autorités locales, épaulées par les communautés et les organisations de femmes, pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public. Il s'agit à terme de promouvoir l'adaptation et la transposition à plus grande échelle du modèle par les autorités locales. Un modèle méthodologique d'intervention a été mis au point dans les villes de Rosario (Argentine), Bogotá et Santiago, et de nouvelles propositions de travail ont été élaborées pour Haïti et le Brésil.

---

[16] Albanie, Inde, Mexique, territoire palestinien occupé et Uruguay.

[17] Ministère burundais de la sécurité publique, Ministère cambodgien de la justice, trois départements géographiques d'Haïti, Ministère palestinien des affaires sociales et police soudanaise.

[18] Barbade, Burundi, Maroc et Rwanda.

C. Enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles

28. UNIFEM travaille en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, les conseils nationaux de lutte contre le sida et ses partenaires dans la société civile afin de promouvoir une approche cohérente et sensible aux particularités des deux sexes en matière de lutte contre la propagation du VIH/sida, en aidant en priorité les réseaux de femmes séropositives à plaider en faveur de la prise en compte des problèmes spécifiques des femmes et des liens entre VIH/sida et violences sexistes dans la lutte contre la pandémie. UNIFEM est intervenu dans ce domaine thématique dans 13 des 82 pays ayant bénéficié de son appui en 2008.

29. Les plans nationaux de lutte contre le sida sont des outils de planification centraux qui guident les activités dans les différents secteurs et en fonction desquels les donateurs déterminent leurs contributions. En coopération avec les gouvernements, la société civile et ses partenaires du système des Nations Unies, UNIFEM a appuyé en 2008 la formulation d'une stratégie sexospéficique de lutte contre le VIH/sida au niveau national à la Barbade, de politiques au Nigéria et d'une stratégie régionale dans les Caraïbes. À la Barbade, le Fonds a fourni une assistance technique dans le cadre de l'élaboration du schéma stratégique et plan d'action national de lutte contre le VIH, qui a été entériné par le Parlement en 2008. Le texte définitif prévoit des initiatives stratégiques visant à renforcer le rôle des femmes dans les programmes de prévention.

30. Au niveau mondial, UNIFEM a publié, en juin 2008, son rapport intitulé *Transforming the national AIDS response: mainstreaming gender equality and women's rights into the Three Ones*. La Banque mondiale l'a adopté en tant qu'outil essentiel pour intégrer l'égalité des sexes dans les plans et les politiques nationales de lutte contre le sida et il est également utilisé par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le PNUD. C'est l'un des documents utilisés par le service de la Banque mondiale chargé de la stratégie et du plan d'action pour évaluer les stratégies et plans d'action antisida au niveau des pays.

31. Les groupes de femmes séropositives sont des partenaires essentiels dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de VIH/sida, en ce sens que leur vécu et leur expérience directe aident à définir des politiques et des programmes qui tiennent compte des spécificités de chaque sexe. En 2008, UNIFEM a aidé des réseaux et des groupes de femmes séropositives à définir leur programme d'action et à interpeller les autorités gouvernementales au Burundi, au Ghana, en Inde, au Rwanda et en Sierra Leone. Le Fonds a également aidé des partenaires à étoffer la prestation des services fournis par les grandes institutions en Inde et au Nigéria.

32. Le Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, administré par UNIFEM au nom du système des Nations Unies, a investi dans la collecte de connaissances et de données d'expérience susceptibles de promouvoir la reproduction et la transposition à plus grande échelle des modèles d'intervention ayant donné de bons résultats. Dans le cadre du guichet spécial, à l'intersection de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre le VIH/sida, priorité a été donnée au suivi et à l'évaluation rigoureuse des programmes couvrant cette double problématique de la violence et du VIH/sida au Botswana, en Inde, au Népal, au Nigéria, en République dominicaine, en

Thaïlande, à Trinité-et-Tobago et au Viet Nam. Les huit programmes, gérés comme un « groupe de connaissances spécifiques » au sein du Fonds d'affectation spéciale, favorisent la collecte de données de référence selon une approche commune basée sur la même série de questions. La place faite à la facilitation de l'apprentissage et à l'évaluation indépendante permettra aux programmes de constituer une base de données transnationales qui donnera une idée des stratégies efficaces à mettre en œuvre pour s'attaquer à la double problématique de la violence et du VIH/sida.

D. Faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique

33. La bonne gouvernance est reconnue comme une composante importante de l'efficacité de l'aide et de la paix durable. UNIFEM aide ses partenaires à acquérir les capacités et les moyens de s'acquitter de leurs responsabilités en réformant les institutions et les services de l'État (notamment la justice et la police) dans un sens plus favorable aux femmes, en exerçant ses pouvoirs de contrôle et en accentuant la participation des femmes à la vie politique et leur influence dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. UNIFEM est intervenu dans ce domaine thématique dans 70 des 82 pays qu'il a appuyés en 2008, y consacrant 44 % de ses fonds au titre des programmes.

34. En 2008, UNIFEM a travaillé en partenariat avec les associations nationales de femmes, les défenseurs de l'égalité des sexes, les équipes de pays des Nations Unies et ses partenaires gouvernementaux pour : obtenir l'intégration des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les stratégies d'après conflit de cinq pays; appuyer l'adoption de 27 lois ou schémas de politique générale visant à renforcer la participation des femmes aux processus démocratiques; appuyer la réforme de la justice dans cinq pays; et s'assurer que, lors des procédures d'appel global, des fonds sont mobilisés pour aider les femmes dans les situations de crise et d'après conflit.

35. UNIFEM a aidé les processus consultatifs nationaux à faire inclure des priorités pour l'égalité des sexes dans les Constitutions de l'Algérie, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie et du Kosovo, adoptées en 2008. En Équateur, le Fonds a soutenu une campagne qui a abouti à l'intégration dans la Constitution de 2008 de 95 % des revendications des femmes, dont le droit pour les femmes autochtones de participer aux processus de justice coutumière.

36. En 2008, UNIFEM a soutenu l'adoption de 15 lois[19] et 13 schémas de politique générale[20] visant à renforcer la participation des femmes à la gouvernance démocratique et a recensé l'utilisation des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour réformer le droit dans 23 pays, notamment l'utilisation des observations finales du

[19] Afghanistan, Albanie, Colombie, Égypte, Haïti, Indonésie, Iraq, Maroc, Vanuatu et Viet Nam et dans la région des Grands Lacs.

[20] Cambodge, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Maroc, Maurice, Nigéria, Paraguay, République de Moldova, Rwanda, Serbie, Tunisie et le territoire palestinien occupé ainsi que l'Afrique au niveau régional.

Comité dans 15 pays, et a appuyé l'instauration de partenariats dans 4 pays[21] pour donner suite à ces observations.

37. Au niveau mondial, l'adoption de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, qui porte sur la violence sexuelle dans les situations de conflit, a donné un nouvel élan à l'action d'UNIFEM et de ses partenaires, notamment au collectif d'organismes des Nations Unies participant à la campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. En partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, de la Campagne des Nations Unies et des Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Canada, UNIFEM a appelé l'attention sur le rôle des Casques bleus dans la prévention des violences sexuelles généralisées et systématiques, posant ainsi un problème de sécurité et réunissant les hauts responsables des forces de l'ONU et de l'Union africaine ainsi que les principaux membres du Conseil de sécurité à la conférence de Wilton Park (Royaume-Uni), pour y étudier ensemble les mesures de sécurité à prendre en vue de lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les conflits. UNIFEM a fait une contribution technique à l'élaboration de la résolution 1820 (2008) en recensant les mesures pratiques prises par les forces de maintien de la paix pour combattre les violences sexuelles et sexistes dans les conflits[22] et en communiquant ces informations aux hauts responsables concernés.

38. En 2008, UNIFEM a appuyé les initiatives prises pour améliorer la capacité des systèmes judiciaires formels et informels de faire progresser la justice pour les femmes en Afghanistan, au Burundi, en Équateur, dans l'État plurinational de Bolivie, au Maroc et au Viet Nam; renforcer l'éducation et la formation aux droits de l'homme des personnels judiciaires dans 10 pays; et améliorer l'accès des femmes à l'aide judiciaire dans neuf pays.

39. UNIFEM a appuyé les initiatives de renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes et des grandes institutions en matière de rappel, de suivi et/ou d'exécution des engagements en faveur des femmes; le Fonds a aidé les partis politiques à promouvoir les droits des femmes dans 6 pays[23], a encouragé les candidatures féminines dans 6 pays[24] et a contribué à l'amélioration des résultats de 16 grandes institutions et à l'augmentation des budgets pour la parité dans 2 pays.

40. En 2008, le monde a assisté à une avancée sans précédent pour les femmes au Rwanda, avec l'élection d'un parlement composé à 56,2 % de femmes. Aux élections de 2008, la plupart des partis ont présenté des listes de candidats comportant au moins 50 % de femmes. UNIFEM a appuyé un stage de formation électorale de trois jours pour 113 candidates de tous horizons politiques sur le manifeste et le débat politique, le droit, les politiques économiques et les techniques d'affirmation de soi.

41. L'analyse du nombre de femmes participant aux pourparlers de paix montre que la présence des femmes dans les équipes de médiateurs, négociateurs ou observateurs n'a guère augmenté depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). UNIFEM a aidé des groupes de femmes à définir des programmes communs pour

---

[21] Bolivie, Indonésie, Libéria et Viet Nam.

[22] The Analytical Inventory of Responses by Peacekeepers to War-Related Violence Against Women.

[23] Burundi, Cambodge, Colombie, Népal, Rwanda et Timor-Leste.

[24] Cambodge, Équateur, Indonésie, Népal, Rwanda et Sierra Leone.

peser sur les processus de paix au Burundi, au Darfour, au Guatemala, en Ouganda, au Rwanda et au Soudan et dans le cadre du conflit israélo-palestinien. La Coalition des femmes ougandaises pour la paix a élaboré des protocoles d'application sexospécifique des principaux éléments de l'accord de paix afin de négocier les protocoles d'application et la prise en compte des priorités des femmes avec le secrétariat de médiation, les délégations du Gouvernement ougandais et les représentants de l'Armée de résistance du Seigneur. La mise à disposition par UNIFEM d'une conseillère pour l'égalité des sexes auprès de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, en collaboration avec le Département des affaires politiques, a été un geste stratégique important pour accroître la participation des défenseurs de l'égalité des sexes et obtenir des engagements plus forts en faveur des droits des femmes.

42. En 2008, UNIFEM s'est employé à promouvoir la cause des femmes auprès de 22 grandes institutions – ministères, commissions électorales, instances de négociation de paix et justice de transition, universités, médias et secteur privé. Le Fonds a obtenu un résultat notable au Nigéria, à savoir la création, en partenariat avec le PNUD, d'un comité de l'égalité des chances à la Commission électorale.

E. Lacunes et difficultés

43. Si le rapport sur la première année de mise en œuvre du plan stratégique d'UNIFEM fait apparaître d'importants progrès vers la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, il révèle aussi des lacunes et des difficultés exposées ci-après :

a) L'absence de normes convenues sur ce qui constitue une stratégie nationale ou un plan de développement « pleinement aligné » sur les engagements en matière d'égalité des sexes rend difficile toute évaluation réelle des résultats obtenus. En 2009, UNIFEM consultera des partenaires tels que les organismes des Nations Unies, les ministères compétents, les réseaux pour l'égalité des sexes et les experts en la matière, afin d'améliorer ses normes/critères internes d'évaluation des stratégies et appuiera le suivi et l'utilisation de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et d'autres outils pour promouvoir l'établissement des budgets nécessaires à la mise en œuvre;

b) L'encadrement des programmes permettrait de collaborer à des initiatives de réforme du secteur public afin d'en accentuer les dimensions sexospécifiques. La phase préparatoire du programme mondial d'UNIFEM sur la gouvernance démocratique et les services d'aide aux femmes, qui s'est achevée en 2008, guidera les travaux de 2009 dans ce domaine;

c) Deux faits contribueront peut-être à remédier à la sous-participation des femmes aux processus de paix l'année prochaine : la publication du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1820 (2008) et le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2008). UNIFEM renforce ses partenariats et ses capacités afin de tirer le meilleur parti possible de ces deux événements;

d) UNIFEM doit investir dans une évaluation rigoureuse et systématique des stratégies qui fonctionnent pour prévenir et combattre les violences faites aux

femmes et mettre fin à l'impunité. Le Fonds met en place une plate-forme de gestion des connaissances afin de mettre à disposition les données les plus récentes provenant des experts internationaux et de faire connaître les pratiques prometteuses issues de ses programmes. Il s'est également associé au Comité interorganisations d'évaluation du programme du Fonds d'affectation spéciale pour renforcer sa stratégie et sa capacité d'évaluation.

IV. Cadre de résultats de gestion

44. Bien que sollicité au-delà de ses capacités en 2008, UNIFEM a pu répondre à des demandes de programmes et d'aide technique émanant de 82 pays. Dans tous les pays, l'aide d'UNIFEM s'aligne sur les priorités nationales de développement et sur le cadre général de programmation des équipes de pays. Cette aide a pris différentes formes. Dans 42 de ces pays, le Fonds appuie un programme de taille relativement modeste, notamment s'il s'inscrit dans un programme régional ou sous-régional de mise à l'essai d'une innovation dans des pays ou des régions. Dans les 40 autres, il appuie des stratégies pluridimensionnelles, en collaboration avec un large éventail de partenaires, et s'attache surtout à obtenir une série de résultats interdépendants inscrits dans les priorités nationales de développement. La figure II indique la contribution d'UNIFEM aux progrès accomplis dans les pays pour chacun des huit résultats énoncés dans le plan stratégique ainsi que les dépenses de programme correspondantes (voir fig. III).

45. La figure II montre que l'appui d'UNIFEM est d'abord allé au renforcement des capacités et de l'influence des défenseurs de l'égalité des sexes (résultats 5 et 6), une orientation déjà notée dans le précédent cadre de financement pluriannuel (2004-2007). Les champions de l'égalité des sexes sont à l'origine d'une grande partie des demandes et des points d'entrée et le renforcement de leurs capacités se traduit par des réussites dans d'autres catégories de résultats. L'investissement dans les résultats 3 et 8 est moins important, ce qui s'explique par le fait que le résultat 3 (Promouvoir les droits fondamentaux des femmes dans les systèmes judiciaires) est un nouveau domaine d'intervention dont UNIFEM s'occupe de façon plus soutenue dans cette période du plan stratégique. Le résultat 8 a amené UNIFEM à centrer son appui sur une sélection d'initiatives communautaires susceptibles de produire des effets durant la mise en œuvre du plan stratégique. L'investissement dans ce résultat sera sans doute peu élevé les deux premières années, le temps de concevoir les initiatives, et augmentera sensiblement durant les troisième et quatrième années, du fait des ressources à prévoir pour réaliser une évaluation d'impact et disposer d'une base d'éléments factuels crédible sur les modèles efficaces de promotion de l'égalité des sexes.

Figure II
Nombre de pays de programme qu'UNIFEM a pu aider en 2008, par résultat

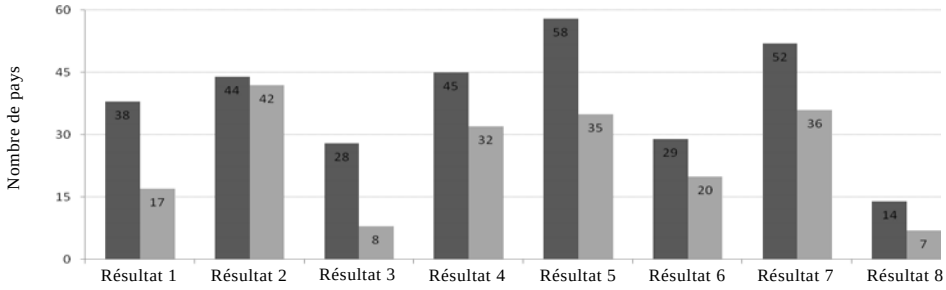

Légende : Barres noires : pays bénéficiant de l'appui d'UNIFEM pour atteindre le résultat; barres grises : pays dans lesquels le résultat a été atteint sur au moins un indicateur.

Note :

Résultat 1 : accroissement du nombre de stratégies nationales de développement (notamment stratégies de réduction de la pauvreté, approches sectorielles, stratégies de reconstruction après un conflit et autres plans sous maîtrise nationale) incorporant une dimension Femmes conformément aux engagements nationaux en faveur de l'autonomisation des femmes (les objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple) et des droits de la personne humaine (la Convention, par exemple).

Résultat 2 : accroissement du nombre de constitutions et de cadres et processus juridiques – en particulier ceux touchant la sécurité et les droits économiques, les droits de propriété et les droits de succession, le commerce, les migrations, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la réforme des secteurs électoral et sécuritaire – qui visent à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des femmes et à éliminer l'inégalité entre les sexes.

Résultat 3 : accroissement du nombre de systèmes judiciaires formels et informels promouvant les droits fondamentaux des femmes aux niveaux national et local.

Résultat 4 : accroissement du nombre de processus budgétaires soucieux de l'égalité des sexes.

Résultat 5 : renforcement des capacités et de l'influence des spécialistes et des champions de l'égalité des sexes et de leurs organisations et réseaux pour assurer une solide dimension Femmes dans les lois, politiques et stratégies nationales, y compris dans les processus de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits.

Résultat 6 : accroissement des ressources, des capacités et importance plus grande de la voix des femmes les plus marginalisées (notamment les femmes séropositives, les travailleuses du secteur non structuré, les migrantes, les femmes autochtones, les survivantes de violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit et les handicapées) pour veiller à ce que leurs priorités soient intégrées dans les politiques, programmes et budgets appropriés.

Résultat 7 : accroissement des ressources et amélioration des structures, des procédures, des incitations et des capacités des institutions de politique, de prestation de services et des organes de presse essentiels pour faire appliquer les lois et les politiques de promotion et de protection des droits fondamentaux des femmes, dans le droit fil des accords mondiaux, régionaux et nationaux.

Résultat 8 : accroissement du nombre de modèles efficaces de promotion des droits fondamentaux des femmes et d'élimination de l'inégalité entre les sexes établis dans le cadre d'initiatives communautaires.

Figure III
Répartition provisoire des dépenses au titre des programmes pour 2008, par résultat
(En millions de dollars des États-Unis)

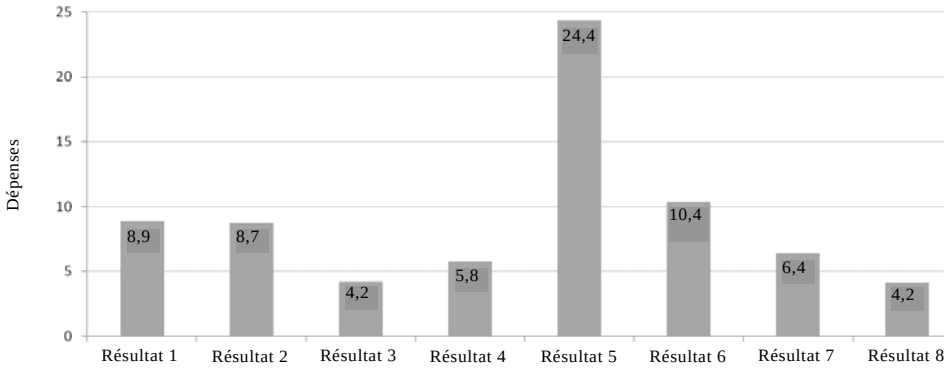

46. Le cadre de résultats de gestion aide UNIFEM à évaluer son efficacité au niveau de l'exécution de son mandat et des résultats de ses activités. Contrairement au cadre de résultats de développement – qui prévoit des effets à la fois au niveau des résultats et au niveau des produits –, le cadre de résultats de gestion contient des résultats dont l'obtention relève de la seule responsabilité d'UNIFEM. Le cadre de résultats de gestion distingue quatre catégories de résultats : a) conseils d'orientation et programmation catalytique; b) coordination et réforme du système des Nations Unies; c) responsabilité, gestion des risques et contrôle; d) moyens administratifs, humains et financiers, soit un total de 17 produits et de 58 indicateurs qu'UNIFEM utilise pour suivre ses activités et déterminer le travail qui reste à accomplir.

A. Catégorie 1
Conseils d'orientation et programmation catalytique

47. Les produits dans ce domaine permettent de déterminer dans quelle mesure l'action d'UNIFEM en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités, d'assistance technique, de programmation catalytique, de documentation et de diffusion tire parti des données d'expérience pour encourager la reproduction et la transposition à plus grande échelle.

48. Huit cas de reproduction ou de transposition à plus grande échelle d'initiatives soutenues par UNIFEM ont été recensés en 2008, avec notamment un programme de réduction du taux de récidive des auteurs d'actes de violence à la Grenade, qui a été étendu à six pays des Caraïbes; et une documentation sur l'utilisation de « sessions fictives » pour faciliter l'établissement de rapports sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que le Comité est en passe d'adopter et dont UNIFEM continuera de promouvoir la reproduction par les partenaires nationaux, régionaux et multilatéraux.

49. UNIFEM a fait des avancées notables dans ses activités de conseil, avec notamment la rédaction d'*Analytical Inventory of Responses by Peacekeepers to War-Related Violence Against Women* – un recueil des meilleures pratiques

appliquées par les personnels en tenue pour prévenir la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après conflit, établi avec le concours du Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre de la campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle, qui sert de document de référence pour des actions concrètes; le Fonds a également publié la quatrième édition de la publication intitulée *Les progrès des femmes à travers le monde*, qui révèle une volonté croissante de rendre compte des initiatives en faveur des femmes, et a ouvert un service d'aide en ligne pour faciliter le recensement et la diffusion des méthodes efficaces de lutte contre les violences faites aux femmes.

50. La capacité d'UNIFEM de concevoir des approches fiables implique l'utilisation de méthodes d'évaluation perfectionnées conformes aux normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. UNIFEM a fait des progrès notables dans ce domaine avec la mise au point de sa stratégie d'évaluation pour 2008-2011, la formulation d'une politique en matière d'évaluation et la conception de modules de formation à l'évaluation intégrant la problématique hommes-femmes, qui devraient être diffusés en 2009. Le Fonds va continuer d'investir davantage dans des évaluations stratégiques de qualité au cours de la période couverte par le plan stratégique, de manière à présenter des preuves crédibles de l'efficacité de certaines méthodes pour exécuter les engagements en faveur de l'égalité des sexes. Une métaévaluation, conduite en 2008, a permis d'analyser 26 évaluations, 9 études et 8 évaluations/rapports produits par UNIFEM entre 2004 et 2008. Huit de ces produits constituaient des évaluations selon les normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Une de ces évaluations a été jugée « excellente », une autre « bonne », cinq ayant été jugées « moyennes » et une « médiocre ». UNIFEM s'attachera en priorité à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de ses évaluations.

B. Catégorie 2
Coordination et réforme du système des Nations Unies

51. Dans le cadre des directives données en relation avec l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, d'abord en 2004 puis en 2007, l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies « de tirer parti de l'expérience technique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le domaine de l'égalité des sexes » et a encouragé UNIFEM à redoubler d'efforts pour donner une orientation stratégique au système des Nations Unies dans ce même domaine.

52. En 2008, UNIFEM a fait état d'une participation plus large aux processus de coordination et de réforme du système des Nations Unies, et cela à tous les niveaux. Le Fonds a participé à 72 programmes conjoints, dont 54 à titre de simple participant et 18 en qualité de chef de file. À la demande des coordonnateurs résidents, le Fonds participe à tous les projets pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et, en 2008, en sa qualité de président de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'égalité des sexes, il a fait équipe avec le Coordonnateur résident au Viet Nam pour réunir les spécialistes de l'égalité des sexes de tous les projets pilotes afin de faire un bilan d'étape de l'initiative. Le Fonds a présidé 32 groupes de travail sur l'égalité des sexes, créés aux niveaux mondial, régional ou national; il est coprésident de 19 groupes et membre actif de sept autres. Il a œuvré pour promouvoir la nécessité d'intégrer

l'égalité des sexes dans 10 bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

Figure IV
Participation d'UNIFEM à des programmes conjoints, 2005-2008

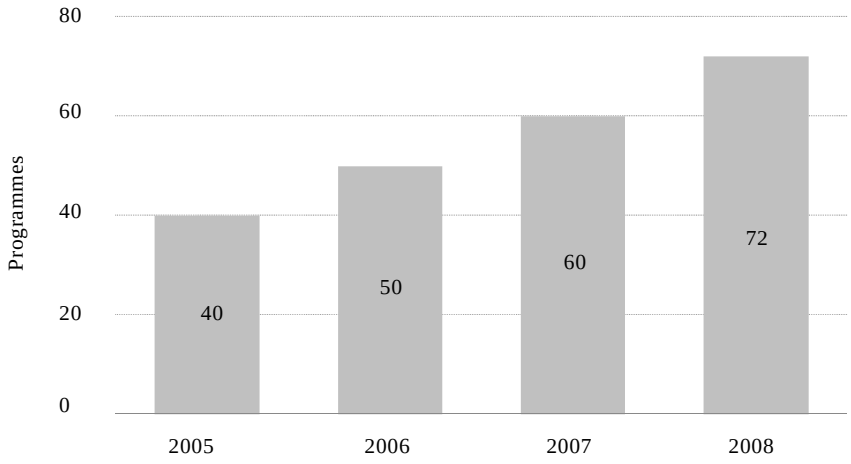

53. UNIFEM s'est employé en priorité à appuyer les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies en participant aux travaux de l'équipe spéciale interorganisations sur l'égalité des sexes créée par la Vice-Secrétaire générale, afin d'appuyer de manière cohérente la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », lancée par le Secrétaire général et le Groupe de travail sur l'état de droit; il a continué d'administrer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et accueille le secrétariat de la campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle; il copréside le groupe de travail sur les questions de programmation pour le Groupe des Nations Unies pour le développement et participe aux équipes d'experts du Groupe, notamment aux travaux du groupe chargé de la formation des coordonnateurs résidents aux processus des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. L'équipe spéciale du GNUD sur l'égalité des sexes, composée de 17 membres et présidée par UNIFEM, a établi une série d'indicateurs de résultats en matière d'égalité des sexes, à l'usage des équipes de pays des Nations Unies; ces indicateurs ont été entérinés par les membres du Groupe et communiqués à tous les coordonnateurs résidents par le Président du GNUD.

C. Catégorie 3
Responsabilité, gestion des risques et contrôle

54. En 2008, UNIFEM s'est intéressé à la question de la responsabilité, de la gestion des risques et du contrôle. Le Fonds a renforcé ses capacités de suivi des résultats et a transféré progressivement des compétences en matière opérationnelle et programmatique du siège à ses bureaux sous-régionaux et des activités du siège à des sections géographiques et thématiques du siège.

55. En vue de renforcer les capacités internes de planification et de développement institutionnel, l'installation du système de suivi informatisé des résultats a débuté. Deux ateliers consacrés aux opérations et au renforcement des capacités de programmation ont réuni 85 membres du personnel des bureaux nationaux et sous-régionaux. Les évaluations des ateliers montrent que l'effort de renforcement des capacités produit des gains d'efficacité et de qualité. UNIFEM décentralise ses fonctions stratégiques tout en renforçant sa capacité de suivi et d'audit, comme le montre la mise en place de systèmes de contrôle interne dans chacun des 15 bureaux sous-régionaux. De plus, neuf bureaux sous-régionaux ont fait l'objet d'audits en 2007-2008. Un modèle de risque d'audit, mis au point pour UNIFEM, permet d'encadrer les audits internes et d'établir leur ordre de priorité.

D. Catégorie 4
Moyens administratifs, humains et financiers

56. Il s'agit ici de déterminer si UNIFEM dispose de moyens administratifs, humains et financiers à la hauteur des demandes d'aide technique et financière qui lui sont adressées. Le Fonds a perfectionné ses logiciels de gestion financière en 2008 avec le passage à Atlas 9.0 et adopté un système de rapprochement des données financières et des résultats des programmes et projets dans Atlas; il se prépare en outre à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public à compter du 1er janvier 2010. UNIFEM met en place des systèmes de calcul des délais dans les procédures administratives et la gestion des ressources humaines, dans le but de faire des gains de ponctualité et de qualité.

57. En 2008, UNIFEM a continué de recevoir des contributions financières de la part de donateurs bilatéraux mais a également attiré des donateurs non conventionnels tels que des comités nationaux, des fondations et des acteurs du secteur privé. Les contributions provenant des comités nationaux ont augmenté de près de 20 %. Le renforcement des partenariats avec le secteur privé et les fondations s'est traduit par des contributions d'un montant de 4,6 millions de dollars.

E. Lacunes et difficultés

58. Bien que le suivi de l'exécution ait enregistré de bons scores en 2008, par rapport au cadre de résultats de gestion d'UNIFEM, le rapport sur la première année du plan stratégique pointe la nécessité de renforcer les systèmes et les connaissances pour améliorer les résultats dans un certain nombre de domaines :

a) UNIFEM comblera les lacunes signalées en étoffant sa documentation/ son activité de conseil sur « l'art et la manière » de plaider la cause de l'égalité des sexes; le Fonds évaluera les initiatives catalytiques de manière plus rigoureuse afin d'en encourager la reproduction, et formulera une stratégie précise en matière de renforcement des capacités;

b) UNIFEM doit investir dans des analyses coûts-avantages de son rôle au sein des mécanismes de coordination et de réforme du système des Nations Unies afin de savoir plus précisément où les ressources financières et humaines sont investies avec le maximum d'efficacité; le Fonds doit aussi élaborer une stratégie pour déterminer l'ordre de priorité de ses interventions dans les 90 pays appliquant

des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2009-2011 et œuvrer avec les organismes des Nations Unies pour aider les pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies à tenir leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes et à suivre en permanence les progrès dans ce domaine;

c) Les avancées considérables enregistrées quant au transfert de compétences aux bureaux sous-régionaux dans les domaines opérationnels appellent du même coup un surcroît de transparence et des investissements dans le contrôle de l'assurance qualité et de la gestion des risques. Le rapport annuel fait apparaître des progrès en matière de gestion des risques, et notamment d'audit et de suivi, mais la responsabilisation, l'obligation de rendre compte et les systèmes et procédures de contrôle standard doivent être des considérations prioritaires;

d) UNIFEM doit mieux faire en ce qui concerne la surveillance de la qualité et de la ponctualité de ses achats et de ses recrutements et mieux communiquer à ce sujet, notamment en direction des donateurs.

V. Cadre financier intégré

59. Les ressources d'UNIFEM ont augmenté de 18 % en 2008, avec des contributions d'un montant total de 121 millions de dollars, dont 51 millions de dollars au titre des ressources ordinaires (de base) et 5 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale. Les contributions ont dépassé les prévisions : de 5 millions de dollars (10 %) dans le cas des ressources ordinaires et de 38 millions de dollars (plus de 100 %) pour les autres ressources. En 2008, UNIFEM a instauré la pratique consistant à établir un rapport distinct sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, dont il assure l'administration et qui a reçu 18,3 millions de dollars en 2008 (contre 15,9 millions de dollars l'année précédente). Fin décembre, UNIFEM a reçu une contribution du Gouvernement espagnol d'un montant de 65 millions de dollars, destinée à la création d'un nouveau fonds pour l'égalité des sexes. UNIFEM a vu le montant global de ses ressources augmenter en dépit de la crise économique mondiale et des pertes liées à des fluctuations de change qui ont accru la valeur du dollar, notamment face à l'euro et autres monnaies des principaux donateurs.

60. Le nombre de pays ayant versé des contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources d'UNIFEM est passé de 49 en 2007 à 80 en 2008. Les contributions en provenance des comités nationaux pour UNIFEM ont augmenté de 191 % en 2008 par rapport à 2007. Leur montant a dépassé 1,2 million de dollars (en comptant la contribution de 772 960 dollars versée par le Comité national islandais), ce qui tend à prouver qu'UNIFEM peut recevoir des contributions plus substantielles de la part de ces acteurs et d'autres donateurs non conventionnels moyennant un effort de diversification de sa base de donateurs, ce qui illustre également le cadre de mobilisation des ressources pour 2008-2011.

61. Le montant des dépenses imputées aux ressources ordinaires a été de 42,3 millions de dollars en 2008, en augmentation de 20,9 millions de dollars, soit près du double des dépenses de l'année précédente. Au quatrième trimestre de 2008, UNIFEM avait décaissé 80 % de ses ressources ordinaires. Le montant total de ses dépenses pour 2008 (ressources ordinaires et autres ressources) a atteint 93 millions de dollars, soit une augmentation de 28,7 millions de dollars (44 %) par rapport aux 64,3 millions de dollars de 2007. Le pourcentage de ressources prévues pour la

participation aux coûts a été inférieur (66 %) aux prévisions, en raison de la réception de près de 50 % de l'ensemble des ressources provenant de la participation aux coûts au cours des troisième et quatrième trimestres de 2008.

VI. Recommandations

62. **Le Comité consultatif d'UNIFEM, qui se compose de représentants de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement de l'Estonie, du Chili, de la Norvège, de la République de Corée et du Soudan) fait des recommandations importantes au Fonds tous les ans. On trouvera ci-après les recommandations qu'il a formulées à sa quarante-neuvième session, tenue les 17 et 18 mars 2009, au cours de laquelle il a examiné les travaux du Fonds en 2008** :

Le Comité s'est félicité de la nomination de la Directrice exécutive, a remercié chaleureusement la Directrice exécutive et le personnel d'UNIFEM pour le travail qu'ils ont effectué au cours de l'année écoulée et a formulé les recommandations suivantes, qui visent à renforcer la programmation du Fonds et l'efficacité de son organisation.

Le Comité consultatif d'UNIFEM

1. *Souligne* qu'UNIFEM est un élément essentiel de l'architecture en matière d'égalité hommes-femmes de l'ONU, recommande qu'UNIFEM continue de participer activement aux processus visant à renforcer et à rendre plus cohérente l'architecture de l'ONU en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, à cet égard, se félicite de la résolution 62/277 de l'Assemblée générale qui vise, entre autres, à faciliter la prise de décisions de fond sur ce point par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session;

2. Tout en *se félicitant* du nouveau mode de présentation de l'information, prie UNIFEM de continuer à lui présenter chaque année un rapport sur le plan stratégique, mettant en lumière les relations entre les apports, les produits et les résultats ainsi que les enseignements tirés, faisant le bilan des progrès accomplis selon les principaux résultats et indicateurs et indiquant la mesure dans laquelle il s'est appuyé sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour assurer sa programmation, et se félicite des efforts qui sont faits actuellement pour que les plans stratégiques d'UNIFEM, du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF soient complémentaires;

3. *Se félicite* de ce qu'UNIFEM participe activement à l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour faire en sorte qu'une perspective sexospécifique y soit pleinement intégrée et l'encourage à contribuer à l'évaluation de cette initiative;

4. *Encourage* UNIFEM à continuer de s'employer, en collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, à promouvoir davantage encore l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, reste d'avis qu'UNIFEM devrait participer au Comité de haut niveau sur les programmes, au Comité de haut niveau sur la gestion, au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, au Comité exécutif pour la paix et la sécurité et au Comité

permanent interorganisations et recommande en particulier qu'UNIFEM ait accès au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination afin d'y apporter une contribution dans la perspective de l'égalité des sexes;

5. *Encourage* UNIFEM à participer activement aux processus de l'examen de l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing 15 ans après la tenue de la Conférence, de l'examen décennal des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'examen de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 30 ans après son adoption, pour y apporter une contribution fondée sur son expérience;

6. *Souligne* qu'il importe que le Fonds participe aux travaux de la Commission de la condition de la femme et encourage UNIFEM à donner suite activement aux résultats des travaux de la Commission, selon qu'il conviendra;

7. *Félicite* UNIFEM d'avoir conduit l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'égalité des sexes à établir indicateurs de résultats et à les faire adopter par le Groupe à l'usage des équipes de pays des Nations Unies, se félicite de l'action menée par UNIFEM en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les questions de politiques et l'encourage à continuer de contribuer à renforcer l'aide que les équipes de pays apportent aux pays pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

8. *Encourage* UNIFEM à continuer d'appuyer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes et à la paix et à la sécurité;

9. *Se félicite* de la perspective sexospécifique intégrée dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement et encourage UNIFEM à continuer de jouer un rôle actif dans le processus des Nations Unies pour le financement du développement;

10. *Reconnaît* l'impact de la crise financière et économique sur les femmes et les filles et encourage UNIFEM à promouvoir une perspective favorable à l'égalité des sexes dans la réaction du système des Nations Unies pour le développement à la crise;

11. *Encourage* UNIFEM à renforcer l'action qu'il mène pour promouvoir l'établissement de budgets favorisant l'égalité des sexes;

12. *Encourage également* UNIFEM à continuer de collaborer avec les organismes régionaux concernés et attend avec intérêt le premier rapport d'évaluation de cette collaboration à sa prochaine réunion intersessions de 2009;

13. *Se félicite* des efforts que les ambassadeurs de bonne volonté d'UNIFEM continuent de déployer et prend note avec satisfaction des incidences positives de leurs activités;

14. *Félicite* UNIFEM de sa campagne de sensibilisation « Non à la violence à l'égard des femmes », qu'il mène actuellement à l'appui de la campagne pluriannuelle du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », et de sa participation à d'autres

activités de coordination interinstitutions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes;

15. *Se félicite* de ce qu'UNIFEM ait dépassé les objectifs de mobilisation de ressources fixés pour 2008 et établi de nouveaux partenariats avec des donateurs bilatéraux, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur privé et encourage le Fonds à continuer d'élargir le cercle de ses donateurs et à constituer des partenariats plus solides pour atteindre les objectifs de mobilisation de fonds fixés dans son plan stratégique 2008-2011;

16. *Recommande* que la Directrice exécutive exerce l'option de diminuer de trois points de pourcentage au plus la part des ressources ordinaires (de base) affectées à une catégorie de programmes ou à une région géographique dont les taux d'exécution sont inférieurs aux objectifs et de redéployer ce même montant vers des régions géographiques ou des catégories de programmes plus performantes, selon qu'il conviendra, tout en se conformant à l'allocation des ressources approuvée pour le cycle;

17. *Prie* UNIFEM de fournir une analyse des critères d'allocation de ressources pour examen par le Comité consultatif, à une réunion intersessions, et pour inclusion en annexe à son rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique, qu'il présentera à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP;

18. *Recommande* que la Directrice exécutive d'UNIFEM use de son autorité pour approuver les montants du programme et des projets d'UNIFEM, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués au sein du PNUD et conformément à l'instrument de délégation de pouvoir à la Directrice exécutive d'UNIFEM, émis par l'Administrateur du PNUD;

19. *Prend note avec satisfaction* de la création du Fonds pour l'égalité des sexes et attend avec intérêt son fonctionnement effectif;

20. *Prend acte* des efforts déployés par UNIFEM en sa qualité d'administrateur du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et souligne que celui-ci doit rester ouvert et compétitif lorsqu'il s'agit de choisir des bénéficiaires;

21. *Décide* de convoquer d'autres réunions intersessions en 2009, selon que de besoin.